

REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE M. GERALD MEMBREZ, DEPUTE (PCSI), INTITULEE "PLUS HAUT ET PLUS CHER LE FUTUR CAMPUS DE DELEMONT – UN ETAT DES LIEUX S'IMPOSE AU VU DES MONTANTS EN JEU" (N°2657)

Le Gouvernement se réjouit de constater que le projet de campus est sur les bonnes voies et entre désormais sur une phase concrète avec la procédure de demande du permis de construire. Si cette étape se déroule sans encombre, les premiers travaux d'aménagement de la parcelle pourront débuter cet été. La date de remise des locaux est prévue pour l'été 2016.

Le Gouvernement peut rassurer l'auteur de la question écrite : les coûts sont bien maîtrisés, ainsi que par ailleurs les délais de réalisation. Sans cela, les futurs locataires ne se seraient pas engagés concrètement sur ce projet.

Depuis le début de l'année 2014, différentes étapes contractuelles importantes ont pu être franchies. Il s'agit de :

- La signature des transactions immobilières entre la Commune de Delémont, la République et Canton du Jura, la SI Campus HE – Jura SA et la Caisse de Pensions de la République et Canton du Jura.
- La signature du contrat d'entreprise totale avec HRS Real Estate SA.
- La signature du contrat de leasing avec la Caisse de Pensions de la République et Canton du Jura.
- La signature des pré-baux avec les futurs locataires (HEP-BEJUNE, HE-Arc, HES-SO).

Ces contrats sont tous indispensables à la réalisation de ce projet. Les membres du conseil d'administration de la SI Campus HE – Jura SA, ainsi que ses mandataires, se sont engagés activement afin d'obtenir cet important résultat quant rayonnement de la formation tertiaire dans le Jura.

Concernant les différents chiffres articulés, les précisions suivantes peuvent être apportées.

- Lors de la première présentation du Campus HE à Delémont en automne 2012, il était indiqué une évaluation du projet à 48 mios résultant d'une première appréciation des besoins des futurs locataires. Ce montant était calculé sur la base d'un besoin de construction de 10'400 m² de surface utile et de 60 places de parking.
- Lors de la préparation de l'appel d'offres en entreprise totale qui a suivi, les besoins ont été affinés pour répondre aux demandes des futurs utilisateurs. Ainsi, l'appel d'offre a été publié mentionnant des besoins totaux de 11'220 m² de surface utile et de 95 places de parking. Avant le retour des offres, le devis total était établi à 53,6 mios. Dans ce montant était comprise la part du contrat en entreprise totale plafonnée à un montant de 45 mios. Le solde de 8,6 mios portait sur les éléments tels que le coût de l'établissement de l'appel d'offres, du chef de projet et de divers mandataires représentant ou directement liés au maître d'ouvrage, de l'adaptation des infrastructures CFF, des intérêts intercalaires, etc. Ainsi, la prestation relative à l'adjudication des CHF 370'000 auxquels fait référence l'auteur de la question écrite était bien comprise dans les montants devisés. À noter que l'appel d'offres concernant ce mandat a été effectué en procédure ouverte. Toutefois un seul candidat local a présenté une offre. Le Gouvernement et le conseil d'administration de la SI Campus HE – Jura SA regrettent cet état de fait, alors même que plusieurs entités régionales auraient pu répondre aux exigences du cahier des charges.
- Le projet recommandé par le Comité d'évaluation de l'appel d'offres puis retenu par le maître d'ouvrage offrait une particularité que d'autres projets n'avaient pas. En effet, il permet la construction d'un étage supplémentaire tout en restant dans les gabarits réglementaires. Cette option, représentant un investissement supplémentaire de 7,2 mios a été évaluée et remise en même temps que l'offre de base de l'entreprise totale. Elle a été activée récemment, en fonction de l'opportunité que cela représente. Par conséquent, le coût total devisé, avec cet étage supplémentaire, se situe à présent à 60,8 mios.

- En résumé, l'augmentation du coût total du projet est due à une évolution des surfaces à construire et n'est donc pas liée à l'évaluation financière du projet. Cela démontre de la fiabilité et la maîtrise des appréciations financières établies durant les différentes phases du projet.

La mode de financement reste identique. Les investissements seront financés au moyen d'un leasing financier avec la Caisse de pensions du Jura. Les annuités en découlant seront payées au moyen des locations encaissées auprès des futurs locataires. Le loyer sera calculé sur la base du coût effectif total du futur bâtiment. Les seules surfaces qui n'ont pour l'instant pas de locataires sont celles de l'étage supplémentaire, mais vu leur emplacement et configuration, le Gouvernement est raisonnablement optimiste à ce sujet.

La SI Campus HE – Jura SA a toujours respecté scrupuleusement la loi sur les marchés publics. L'adjudication de gré à gré pour l'étage supplémentaire a respecté toutes les dispositions législatives et les conditions de l'appel d'offres en entreprise totale. Dans ce cas, il n'était tout simplement pas raisonnable, aussi bien pour des raisons légales que pratiques, d'envisager d'attribuer l'étage supplémentaire à une autre entreprise que celle qui a la charge de la construction du bâtiment. Ainsi l'adjudication de gré à gré de cette commande complémentaire n'a jamais eu pour objectif d'éviter de faire face à la concurrence jurassienne. D'ailleurs, il est à préciser que depuis le début du projet plusieurs adjudications de gré à gré ont également été notifiées à des entreprises et bureaux jurassiens. À ce propos, le Gouvernement souhaite que les bureaux et entreprises jurassiennes participent au maximum aux appels d'offres qui seront encore lancés ces prochains mois, soit par l'entreprise totale au travers de la plateforme de publication OLMERO (www.olmero.ch), soit par la SI Campus HE – Jura SA l'intermédiaire de la plateforme SIMAP (www.simap.ch). Ainsi, les travaux liés à cet important chantier pourraient profiter au maximum à l'économie régionale. Comme déjà indiqué dans des réponses à des interventions parlementaires précédentes, aussi bien le Gouvernement que le conseil d'administration s'engage dans les limites de la législation sur les marchés publics à permettre l'attribution de travaux à un maximum d'entreprises locales.

Delémont, le 27 mai 2014

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le chancelier d'Etat


Jean-Christophe Kübler